



No 3240

Règlement permettant à monsieur Ortensio Mendicino d'occuper, aux fins d'une maison de convalescence, le bâtiment portant le no 6130, rue d'Aragon.

A une séance du Comité exécutif de la Ville de Montréal tenue le 18 novembre 1965, et à la séance du Conseil de la Ville de Montréal tenue le 31 janvier 1966 (2e étude).

Il est décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1. — Nonobstant toutes dispositions réglementaires régissant l'occupation des bâtiments, le présent règlement autorise, aux conditions ci-après, monsieur Ortensio Mendicino à occuper, aux fins d'une maison de convalescence, le bâtiment portant le no 6130, rue d'Aragon et situé sur les lots de subdivision nos 543 et 544 du lot no 3167 du cadastre de la paroisse de Montréal.

ARTICLE 2. — Le nombre de personnes admises à la fois dans cette maison de convalescence ne doit jamais excéder vingt (20).

ARTICLE 3. — La permission précitée est subordonnée à la stricte observance par le propriétaire ou l'occupant des règlements municipaux susceptibles d'application.

By-law to allow Mr. Ortensio Mendicino to occupy, for purposes of a convalescent home, the building bearing No. 6130 d'Aragon Street.

At a meeting of the Executive Committee of the City of Montreal held on November 18, 1965, and at the meeting of the Council of the City of Montreal held on January 31, 1966 (2nd study).

It was ordained and enacted as follows :

ARTICLE 1. — Notwithstanding any by-law provisions governing the occupancy of buildings, this by-law authorizes Mr. Ortensio Mendicino, subject to the conditions hereafter, to occupy, for purposes of a convalescent home, the building bearing No. 6130 d'Aragon Street, located on subdivision lots Nos. 543 and 544 of lot No. 3167 of the cadastre of the Parish of Montreal.

ARTICLE 2. — The number of persons admitted at a time to this convalescent home shall never exceed twenty (20).

ARTICLE 3. — The above-mentioned permission is subject to the strict compliance by the owner or occupant with all municipal by-laws applicable.

LE MAIRE,

Jean Drapeau

LE GREFFIER DE LA VILLE,

Gabriel Morin

POUR LA VILLE DE MONTREAL.

Montréal, le 2 février 1966.